

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD51

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« en conséquence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.